



ENSEIGNEMENT OPTIONNEL **HIPPOLOGIE-EQUITATION** EN FILIERES GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

> **POUR QUI ?**

- Elèves de seconde générale, poursuite en 1ère et terminale STAV et Générale
- Curieux de la découverte scientifique et des pratiques hippiques
- Soucieux de l'environnement
- Intéressés par la pratique de l'équitation

> **POURQUOI ?**

- Découvrir le monde et les métiers du cheval
- Accéder à une pratique de l'équitation en milieu scolaire
- Apprendre à travailler en équipe
- Acquérir de la méthode et de l'autonomie

> **CONDITIONS D'ADMISSION**

- Sur entretien et après admission en seconde générale et technologique
- Choix à préciser sur le dossier d'inscription
- L'inscription dans l'option (enseignement facultatif) est prononcée par le lycée de Rouffach

> **CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT**

- Cours théoriques dont les contenus sont les suivants :
 - * l'hippologie
 - * la pratique autour du cheval
 - * l'enseignement du mécanisme du cheval, des exercices de dressage et du fonctionnement du saut d'obstacle
- Une heure de pratique d'équitation qui vise à l'apprentissage des exercices (dressage, saut d'obstacle) et au perfectionnement (assiette du cavalier, dressage). Une participation financière est demandée aux parents
- L'enseignement est conduit en partenariat avec le centre équestre de Rouffach

> **EXAMENS ET ÉVALUATIONS**

L'évaluation intègre de manière équivalente l'hippologie et l'équitation.

Les épreuves d'équitation sont adaptées aux niveaux des élèves suivant les modalités d'évaluation et critères pouvant se rapprocher de ceux proposés par la Fédération Française d'Equitation (FFE).

L'hippologie est évaluée en référence aux connaissances générales de zootechnie équine et peut dépasser les simples exigences de la FFE pour chaque galop.

2 formes d'évaluation :

- des évaluations formatives pour tous les élèves inscrits avec une prise en compte des points au dessus de 10 sur un total de 20, dans la moyenne trimestrielle.
- une évaluation certificative pour les élèves qui poursuivent l'option en Terminale technologique ou scientifique avec une prise en compte des points supérieurs à 10 sur un total de 20, dans l'obtention du diplôme.

